

LA LETTRE DU



SNUipp 67 infos Lettre N° 69 du 23/10/2009

Merci de diffuser largement cette "Lettre" afin d'informer l'ensemble de vos collègues.

DES MAINTENANT POUR NE PAS RESTER ISOLE(E)...

Je profite des congés → [Je me syndique au SNUipp67...](#)

Informations départementales

CAPD « Promos »: c'est pour le 17 décembre 2009.

Pour être promu... Il faut d'abord être « promouvable » !

Etre « promouvable », c'est avoir l'ancienneté requise dans un échelon permettant une éventuelle promotion à l'échelon supérieur (au grand choix, au choix ou à l'ancienneté).

Exemple : un PE au 8ème échelon depuis le 01/02/2007 sera promouvable au 9ème échelon le 01/08/2009 au grand choix (2 ans 6 mois), le 01/02/2011 au choix (4 ans) et le 01/08/2011 à l'ancienneté (4 ans 6 mois).

Etre promu nécessite d'être « promouvable » et d'avoir le barème nécessaire pour être dans les 30% qui seront promus au grand choix ou les 5/7ème qui seront promus au choix. Les promotions à l'ancienneté sont automatiques.

Les promotions des instituteurs se font par année civile, du 1er janvier au 31 décembre.

Les promotions des professeurs des écoles se font par année scolaire, du 1er septembre au 31 août.

Le barème en vigueur dans le Bas-Rhin est le suivant :

BAREME PROMO= AGS+(Note+correctif) X 2. (correctif pour note ancienne de + de 3ans= 0,25 point par année entière).

Les élu(e)s du SNUipp67 peuvent suivre votre dossier lors de cette CAPD... il suffit pour cela de nous faire parvenir la **fiche de suivi syndical** que vous trouverez... [ICI](#).

Voir les tableaux d'avancement... [ICI](#).

Pour connaître le nombre de promouvables et de promus à chaque échelon ainsi que les barèmes des derniers promus de l'an dernier il suffit de cliquer... [ICI](#).

Fiche de paie : la vigilance s'impose !

L'un de nos collègues du département va percevoir prochainement un peu plus de 3000 euros d'arriérés au titre du supplément familial de traitement (SFT).

Cela faisait plus de 10 ans qu'il n'avait rien perçu mais les services de l'IA ne « remontent » que 4 ans en arrière.

Lorsque le SNUipp 67 est intervenu auprès de l'IA, notre interlocutrice nous a signalé qu'un nombre non négligeable d'enseignants devaient être dans la même situation !... petit rappel pour éviter ce désagrément !

Le SFT s'élève à 2,29 euros pour un enfant, à 10,67 euros plus 3% du brut pour 2 enfants, 15,24 euros plus 8% du brut pour 3 enfants, et par enfant en plus il faut ajouter 4,57 euros et 6% du brut.

ATTENTION : il faut informer votre gestionnaire à l'IA de votre souhait de toucher le SFT. Ce n'est pas automatique car votre conjoint, même s'il exerce dans le secteur privé, peut également le percevoir. Dans ce cas, l'enseignant ne le perçoit pas. Le SFT étant versé pour UNE seule personne d'un foyer.

Informations nationales

Aide personnalisée : groupe de travail au ministère .

La première réunion du groupe de travail, dont le SNUipp avait demandé la tenue pour mettre à plat la situation de l'aide individualisée, s'est tenue jeudi 16 octobre 2009. Convoquée dans l'urgence, elle réunissait pour le ministère de l'Éducation nationale le directeur de la direction de l'enseignement scolaire, M. Nembrini, M. Macron les responsables du bureau des Ecoles et la Direction Générale des Ressources Humaines ainsi que le SNUipp, SGEN, SE, SIEN.

En préambule, le directeur de la DGESCO a estimé que l'aide individualisée qui instituait une relation différente entre enseignants et élèves était un dispositif plutôt « apprécié ». En revanche, il a reconnu qu'il était dans l'incapacité de dire si l'on « attaque bien la difficulté » (les 15% signalés par le rapport du HCE) et si cette mesure se substituera, à terme, au redoublement.

Le SNUipp a rappelé qu'il n'avait pas signé le relevé de conclusion. Il a rappelé que ce dispositif a été mis en place simultanément aux nouveaux programmes, à la suppression de 2 heures d'enseignement et la remise en cause des RASED dans un cadre de déstabilisation des personnels et de critique des résultats de l'école. L'une des conséquences est l'allongement de la journée pour certains élèves et le SNUipp en profite ici pour réitérer sa demande de réflexion sur les rythmes scolaires hebdomadaires et quotidiens.

Il pointe l'inégalité générée par ce dispositif selon le nombre d'élèves en difficulté dans l'école qui peut aller de quelques élèves à plus de 40% de l'effectif d'une classe. Il rappelle sa demande de maintien des RASED sur le temps scolaire et la possibilité de travailler en petit groupes sur le temps de classe pour tous « le plus de maîtres que de classes ». Il fait part des principaux résultats de l'enquête qu'il a réalisé avec la participation de 1200 écoles. Cette enquête est loin d'aboutir à un bilan aussi positif que celui du ministère, elle conclut à une demande de remise à plat du dispositif. En effet 73 % des enseignants des écoles ont fait évoluer le dispositif par rapport au projet initial en cours d'année scolaire et 79% d'entre eux pensent qu'il ne doit pas être maintenu en l'état.

De nombreuses questions se posent sur le choix des élèves qui peuvent être aidés dans ce cadre, sur le contenu même de cette aide, sur le rôle et la complémentarité avec le dispositif des RASED ...

Le SNUipp constate que les conseils des maîtres ont parfois été empêchés de mener leur projet : ce manque de confiance de la hiérarchie a été très mal vécu par les équipes, qui ont dû faire preuve d'imagination dans un temps très restreint pour organiser le dispositif. Le SNUipp qui a rappelé qu'il demandait davantage de temps de concertation et que les conseils des maîtres devaient rester maîtres du dispositif, a dénoncé les injonctions du type : « débiter l'aide dès le début de l'années scolaire » ou « ne pas prendre de temps pour l'organisation » qui existent dans certains départements.

Le SNUipp demande que le dispositif soit évalué dans la durée par des chercheurs ou des observateurs indépendants.

Le SNUipp a regretté l'absence de l'Inspection Générale, dont la note de synthèse apporte un certain nombre d'éléments sur le dispositif.

Le ministère a reconnu l'intérêt de la présence de l'Inspection Générale dans ce groupe de travail ainsi que la nécessité de faire appel à des chercheurs.

Il rappelle la nécessité d'intervenir au plus tôt, avant que la difficulté lourde ne s'installe, et ce dès la GS. **Il affirme que la souplesse est de mise, c'est l'enseignant qui doit décider du début de la mise en oeuvre, de son contenu; le rôle des IEN doit être limité à celui de conseil et non d'injonction. D'après la DGESCO, « un bon système, c'est celui qui est décidé au niveau de l'école ».**

Pour la formation, qui s'avère indispensable, - le ministère reconnaît le désarroi des enseignants -, il préconise de mobiliser les 18 heures d'animation pédagogique, en plus des autres dispositifs. La DGESCO rencontre un problème de recueil d'informations tant est grande la diversité des réponses à l'intérieur d'une circonscription et même au sein d'une école. Plusieurs séminaires d' IEN auront lieu ainsi qu'un inventaire des équipes de recherche qui travaillent sur cette question.

Il annonce que des consignes de souplesse seront données aux Inspections académiques sur l'organisation, la durée, l'horaire et le contenu des 60h.

Si, pour la première fois le ministère a du reconnaître le trouble et les nombreuses difficultés que soulève le dispositif et sa mise en place dans la précipitation, pour autant, il n'envisage pas une remise à plat complète et en profondeur du dispositif d'aide personnalisée.

Revalorisation : 56 millions pour... plus de 300.000 enseignants !

« Je ne souhaite pas une réforme du statut des enseignants mais une amélioration nette et indiscutable de leurs conditions de travail, de leur statut social et de leurs revenus »

Nicolas SARKOZY le 2 février 2007.

Et... et... Rien !

Dans le Budget 2010 une somme de 56 millions d'euros est prévue pour la revalorisation des enseignants du 1^{er} degré.

Lire le détail des mesures prévues dans le « projet annuel de performance » (PAP) 2010... [ICI](#).

Permutations informatisées : statistiques précédentes.

La participation aux permutations nationales se fera en novembre, vous pouvez voir le calendrier [ICI](#). Les collègues veulent légitimement connaître « leurs chances ».

Les chances sont conditionnées par les situations des départements de départs et d'arrivée. Le plus simple est d'avoir les statistiques des dernières années à partir du département d'origine (ex. : du 28, quelles sont mes chances d'obtenir le 40 ou le 33 ?).

Pour connaître les résultats des permutations 2009, en ce qui concerne les départs du Bas Rhin, cliquez [ICI](#), les statistiques des permutations par département d'origine [ICI](#).

Les syndicats demandent une autre place pour les concours d'enseignement.

« Lettre ouverte » à Luc Chatel et Valérie Pécresse pour changer la place des concours d'enseignement prévus en Master2 par les décrets, que nous contestons, adoptés cet été. En savoir plus sur cette question... [ICI](#) et [ICI](#).